LES 3 COLONNES
Du maintien au domicile

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024 - 2025

Sommaire

01 PÔLE PREMIER CONTACT **4**

1. Devenir Bénéficiaire 5

1.1 Demandes mensuelles de financement 5

1.2 Cumule des demandes de financement par année 6

1.3 Analyse mensuelle des demandes sur la dernière année d'exercice 7

1.4 Répartition par âge des demandeurs sur l'année (2024 – 2025)

2. Du contact au rendez-vous : étapes clés 8

2.1 Chiffres clés du parcours d'accès au Viager Solidaire (2024 - 2025)

2.2 Localisation des rendez-vous à domicile réalisés

02 PÔLE EXPERTISE IMMOBILIÈRE & SOCIALE **9**

1. Du côté de nos Bénéficiaires 10

1.1 Profil des nouveaux Bénéficiaires (2024 - 2025)

1.2 Évaluation du niveau de dépendance des Bénéficiaires 12

1.3 Critère de fragilité économique des Bénéficiaires 13

1.4 Niveau de patrimoine des Bénéficiaires accompagnés 14

2. Chiffres Clés 15

3. Carte des Acquisitions en Viager Solidaire® depuis 2013 16

03 PÔLE COORDINATION SOCIALE **17**

Typologie des interventions sociales réalisées (2024 – 2025) 18

04 PÔLE GESTION IMMOBILIÈRE **19**

1. Rénovation énergétique (2024 - 2025) 20

1.1 Travaux de rénovation énergétique

1.2 Répartition des diagnostics de performance énergétique (DPE) depuis 2013 21

1.3 Nature des travaux réalisés (2024 – 2025) 22

2. Recyclage Solidaire 23

2.1 valorisation des logements après libération (2024 - 2025)

2.2 Reventes immobilières réalisées (depuis 2017) 24

05 PÔLE COLLECTE **25**

1- Collecte de fonds (2013 - 2025) 26

2. Remboursement des Placements 28

2.1 Remboursement de Parts Sociales par année

2.2 Remboursement des Titres Participatifs par année

2.3 Demandes de retrait de Parts Sociales (remboursement réalisé en janvier 2026): 29

3- État des Encours - Titres Participatifs, Parts Sociales et Compte Courant d'Associé (2013-2025) 30

4. Focus Prêt Viager Social (2024 - 2025) 31

06 + DE 10 ANS D'ACTIONS **32**

Introduction

Depuis plus de dix ans, la SCIC Les 3 Colonnes, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, mandatée au titre de Service d'Intérêt Économique Général par le Ministère des Solidarités et de la Santé, œuvre pour le maintien à domicile des personnes âgées grâce à son modèle innovant de Viager Solidaire®.

Ce rapport, couvrant la période du 30 juin 2024 au 1er juillet 2025, illustre une phase charnière dans notre développement, portée par la dynamique impulsée en 2023 avec une levée de fonds historique de 30 millions d'euros, dont 9 millions apportés par cinq investisseurs institutionnels majeurs. Parmi eux, la Banque des Territoires, notre partenaire de longue date, a renouvelé sa confiance à hauteur de 4,5 millions d'euros. Crédit Mutuel Asset Management (désormais membre du Conseil d'administration), Federal Finance Gestion, France Active Investissement et Ecofi ont également rejoint l'aventure, consolidant notre structure financière et stratégique.

Ces moyens renforcés nous ont permis de franchir un cap sur cette période : plus de 130 nouvelles personnes âgées accompagnées partout en France dans la création de leur « maison de retraite à domicile ». Nos équipes s'attachent chaque jour à offrir un accompagnement humain, personnalisé et respectueux des souhaits et besoins de chaque Bénéficiaire.

Dans un contexte où le vieillissement de la population interroge notre société sur les formes d'accompagnement possibles, le Viager Solidaire® s'impose comme une solution concrète, innovante et humaine. Il permet aux personnes âgées de vivre chez elles le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions, tout en redonnant une utilité sociale à leur patrimoine.

Grâce à des offres de placement adaptées à tous les profils (particuliers comme entreprises), vous pouvez rejoindre Les 3 Colonnes et contribuer à une épargne engagée, porteuse de sens et d'impact.

Nous vous souhaitons une belle lecture de ce rapport, reflet de notre engagement continu et de notre action sur ce bilan.

L'équipe Les 3 Colonnes

01

Pôle Premier Contact

Accueil et orientation des futurs bénéficiaires

Le Pôle Premier Contact joue un rôle essentiel dans le processus de financement des nouveaux Bénéficiaires pour la Coopérative. Il s'agit du point d'entrée pour toutes les personnes souhaitant se renseigner sur le Viager Solidaire®.

Ce premier contact permet de transmettre des informations claires et accessibles sur le fonctionnement du Viager Solidaire®, ainsi que sur les valeurs et missions de la Coopérative.

Il représente également une étape essentielle d'écoute et d'analyse : les équipes prennent le temps de comprendre la situation de chaque appelant, d'identifier ses besoins, ses attentes, ses critères de décisions ainsi que les caractéristiques de son logement.

Véritable trait d'union entre les personnes intéressées et la démarche solidaire de la Coopérative, le Pôle Premier Contact assure un accompagnement personnalisé. Il constitue une étape déterminante pour une orientation adaptée, bienveillante et respectueuse vers le parcours Bénéficiaire.

1. Devenir Bénéficiaire

1.1 Demandes mensuelles de financement

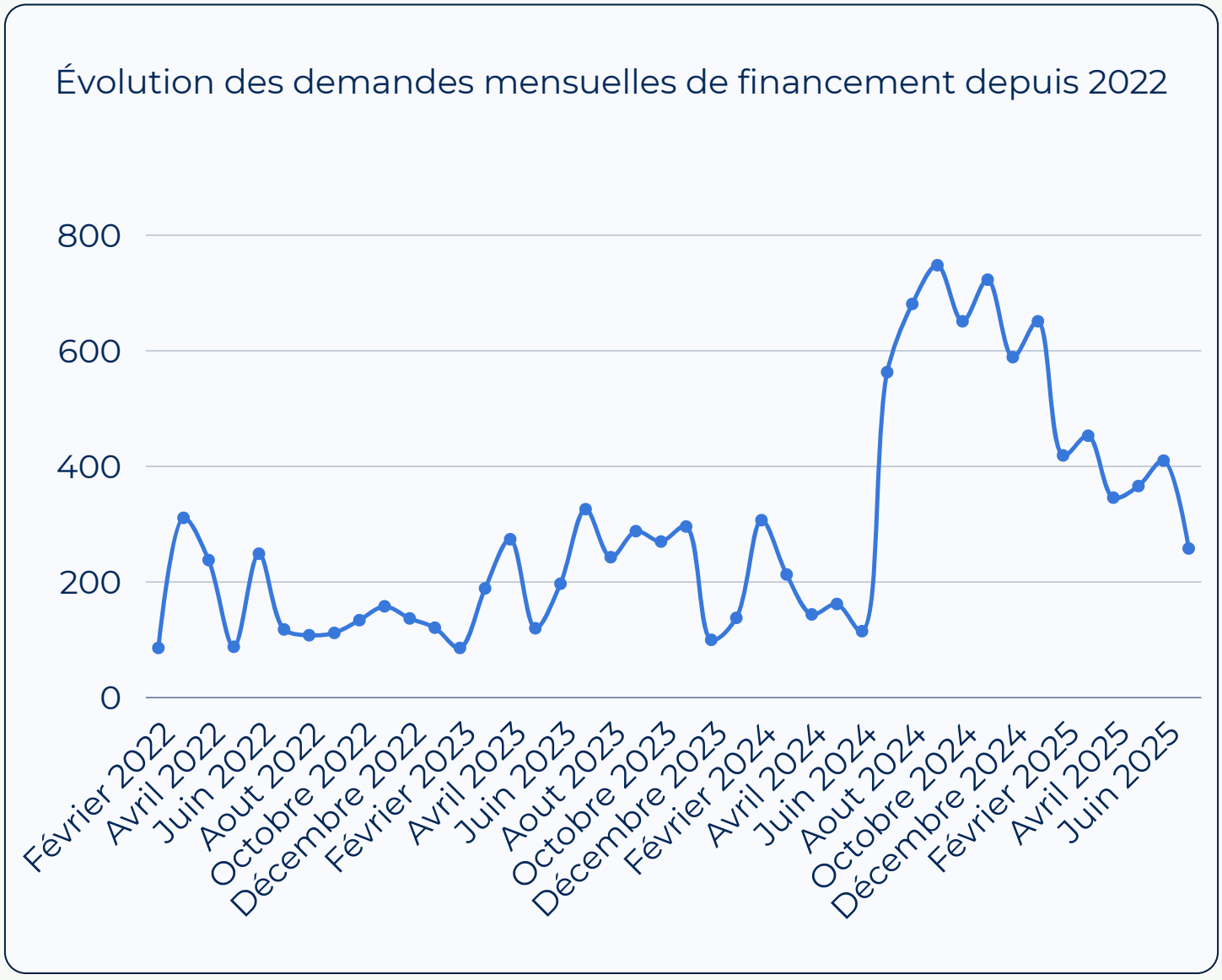

Ce graphique illustre la hausse régulière des demandes mensuelles depuis 2022, signe d'un intérêt grandissant pour le Viager Solidaire® et pour les solutions permettant le maintien à domicile. Cette progression reflète à la fois une meilleure connaissance du dispositif par le public et un besoin accru d'alternatives sécurisées pour bien vieillir chez soi.

1.2 Cumule des demandes de financement par année

11 805
Nombre de demandes reçues depuis 2022

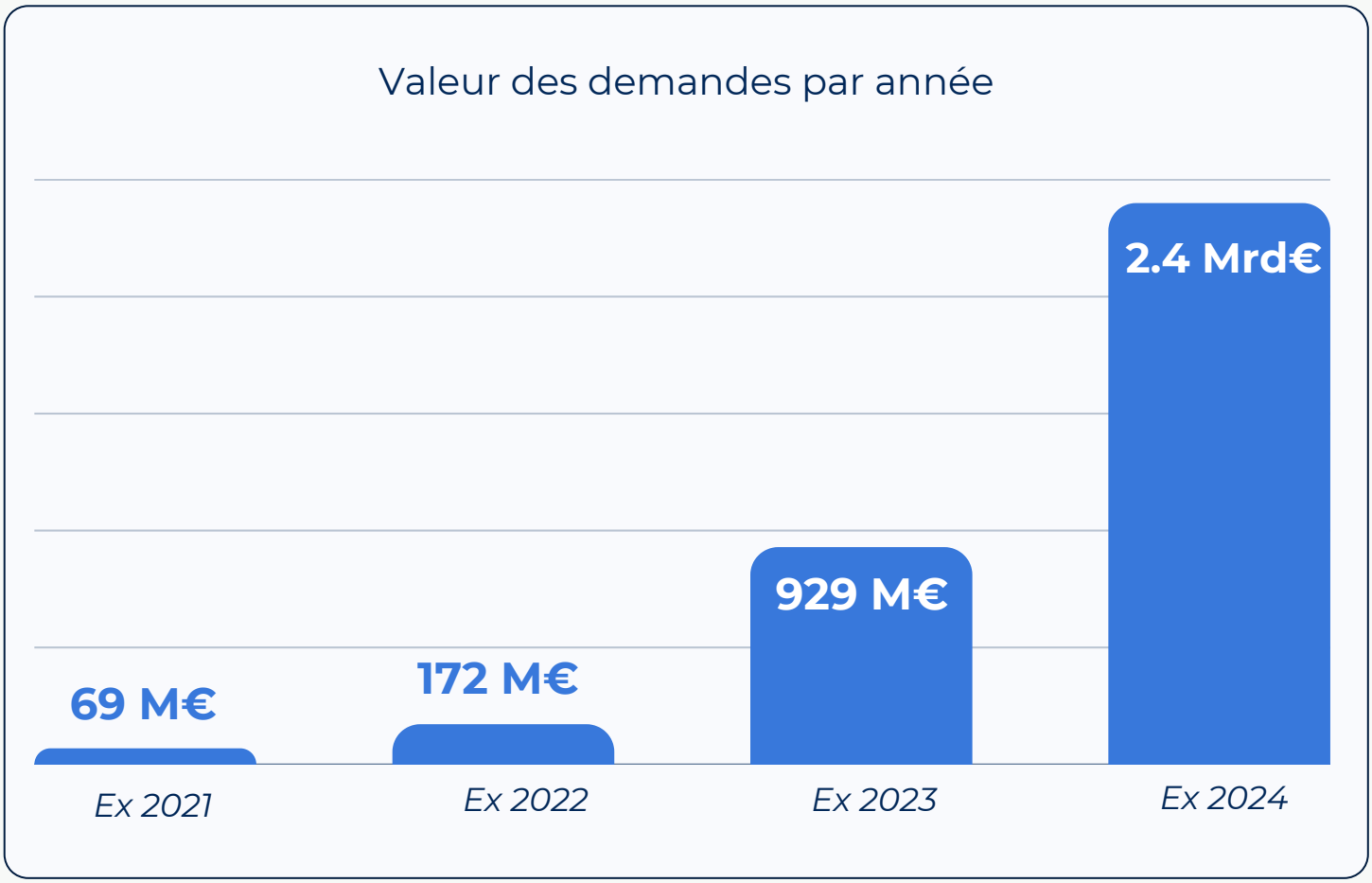

En considérant les valeurs immobilières fournis par les personnes âgées et les expertises réalisées par nos enquêteurs sociaux immobilier, la valeur totale des demandes atteint **3 631 279 281 €**, avec une nette progression en 2024, passant de 69 millions d'euros en 2021 à plus de 2,4 milliards d'euros. Cela reflète l'attractivité croissante du dispositif auprès des personnes âgées.

1.3 Analyse mensuelle des demandes sur la dernière année d'exercice

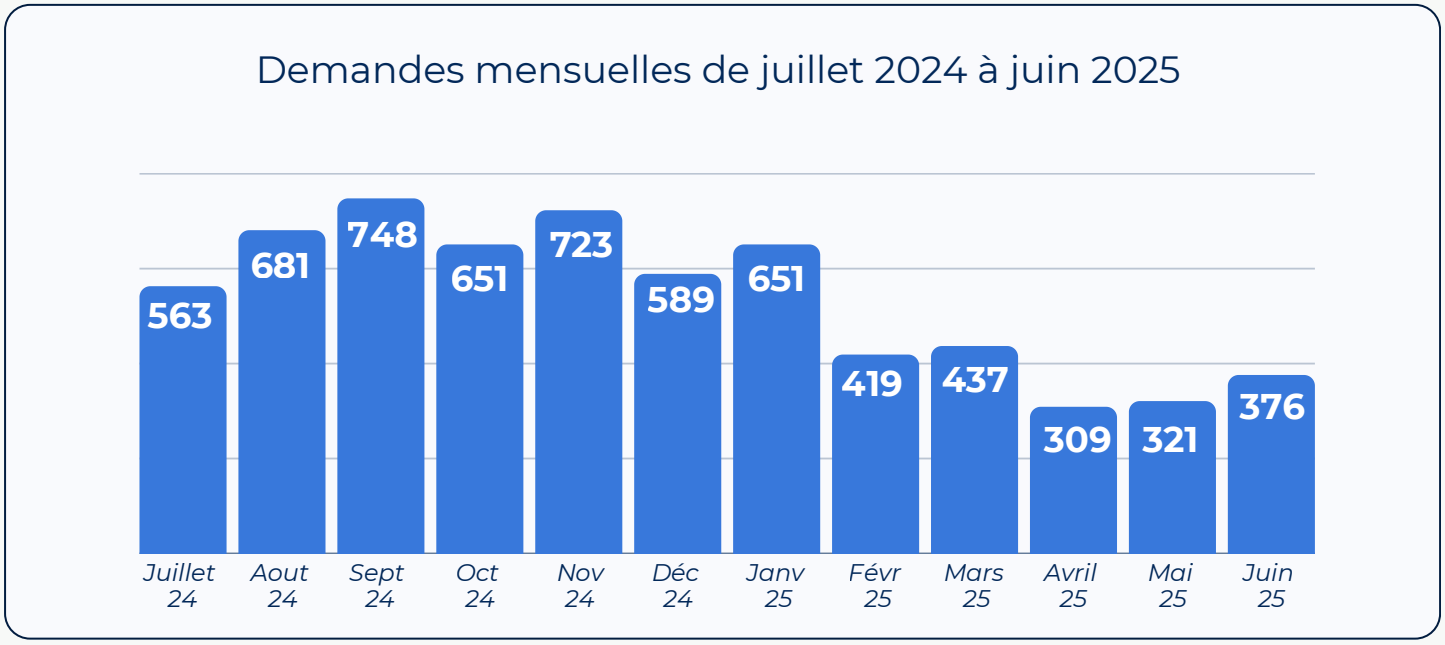

1.4 Répartition par âge des demandeurs sur l'année (2024 – 2025)

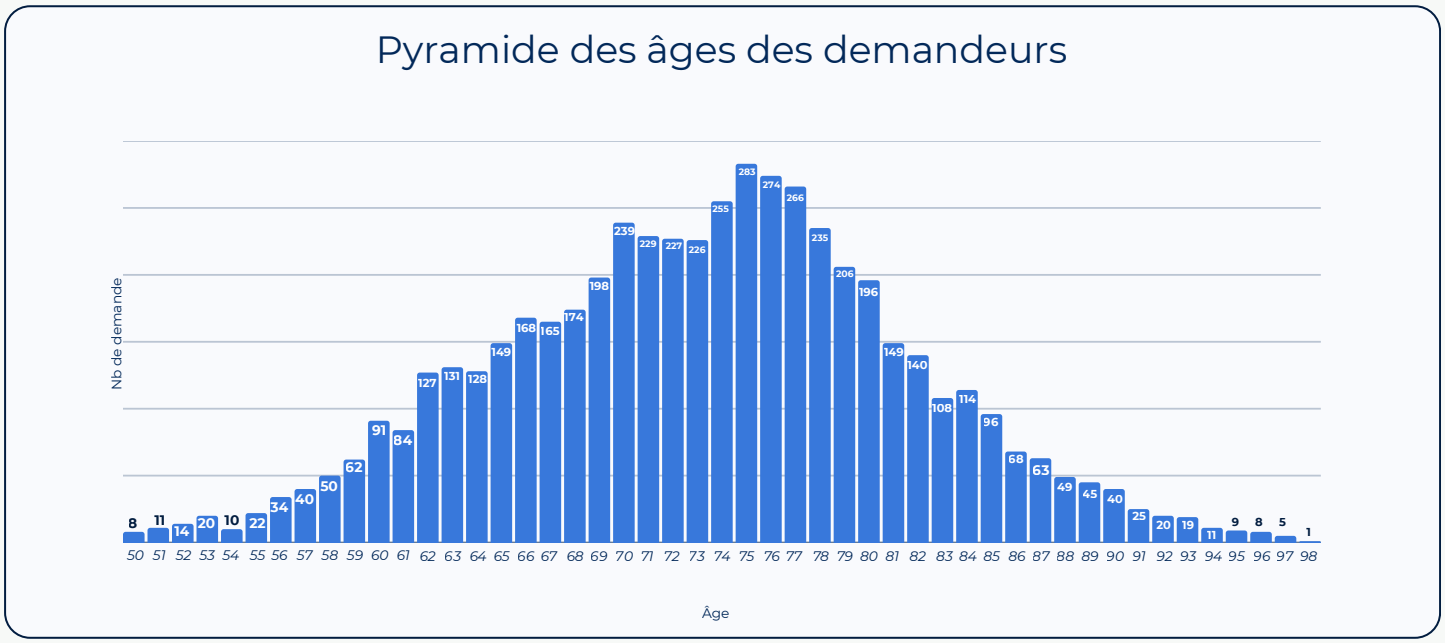

La majorité des demandes émane de personnes âgées de 70 à 80 ans, avec un pic autour de 75 ans. Cela confirme que le Viager Solidaire® répond à un besoin accru de sécurité et d'accompagnement.

2. Du contact au rendez-vous : étapes clés

2.1 Chiffres clés du parcours d'accès au Viager Solidaire® (2024 - 2025)

6 468
contacts représentant un patrimoine connu de **2 400 531 995 €**

1 622
personnes éligibles représentant un patrimoine connu de **706 128 255 €**

584
rendez-vous réalisés représentant un patrimoine de **311 460 200 €**

2.2 Localisation des rendez-vous à domicile réalisés

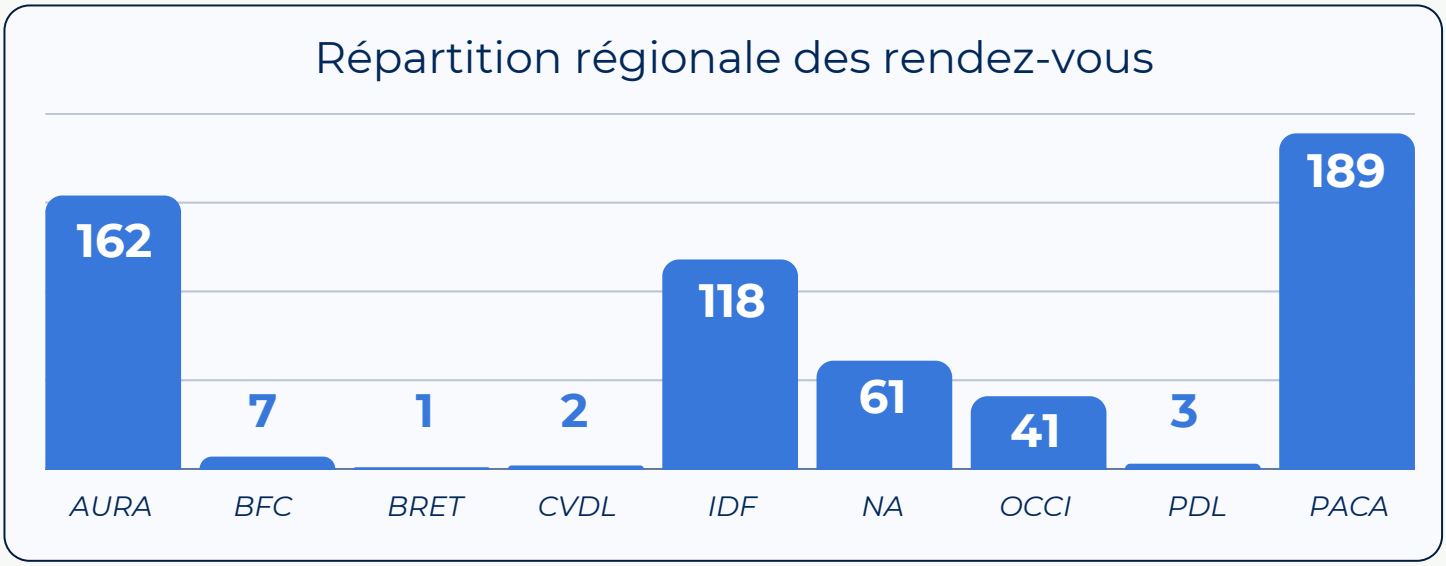

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre le plus grand nombre de rendez-vous, suivie par l'Auvergne-Rhône-Alpes et la région l'Île-de-France, reflétant à la fois la densité de population et le niveau de maturité du dispositif sur ces territoires.

02

Pôle Expertise Immobilière & Sociale

Accompagnement individualisé et évaluation globale des candidats au Viager Solidaire®

Les enquêteurs sociaux et immobiliers prennent le relais du Pôle Premier Contact pour les personnes qualifiées qui souhaitent aller au-delà des premières informations sur le Viager Solidaire®. Un rendez-vous est prit pour une première rencontre à domicile. Ce rendez-vous revêt une double dimension, à la fois immobilière et sociale.

L'aspect social occupe une place prépondérante lors de l'entretien, permettant de recueillir des informations sur la personne, sa vie, son entourage, ses besoins, ses attentes, ainsi que sur toutes ses interrogations.

C'est également à cette étape que sont évalués les critères SIEG, qui déterminent l'éligibilité de la personne en tant que Bénéficiaire du Viager Solidaire® : niveau de ressources, situation d'isolement, état de dépendance ou de vulnérabilité, capacité à rester à domicile, etc.

Une fois l'éligibilité établie, l'aspect immobilier est abordé avec la visite du bien et la collecte de tous les documents nécessaires, afin de permettre à l'enquêteur de réaliser son expertise de la manière la plus précise possible.

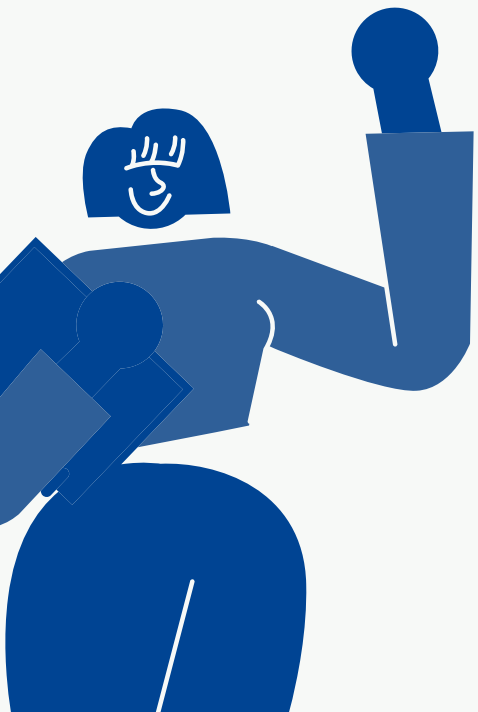

Au sein du Pôle Expertise Sociale et Immobilière, les enquêteurs assurent un suivi personnalisé des candidats au Viager Solidaire®, en alliant visite à domicile et évaluation approfondie des besoins sociaux et immobiliers pour une expertise complète et sur-mesure.

1. Du côté de nos Bénéficiaires

1.1 Profil des nouveaux Bénéficiaires (2024 - 2025)

+ 137

Nouveaux Bénéficiaires

Par âge :

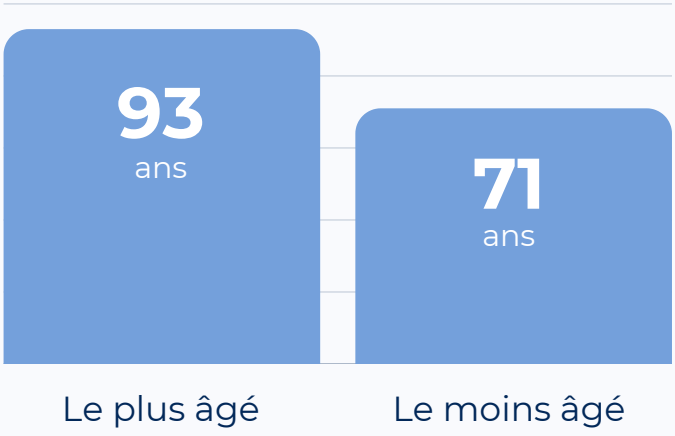

82 ans en moyenne

Par genre :

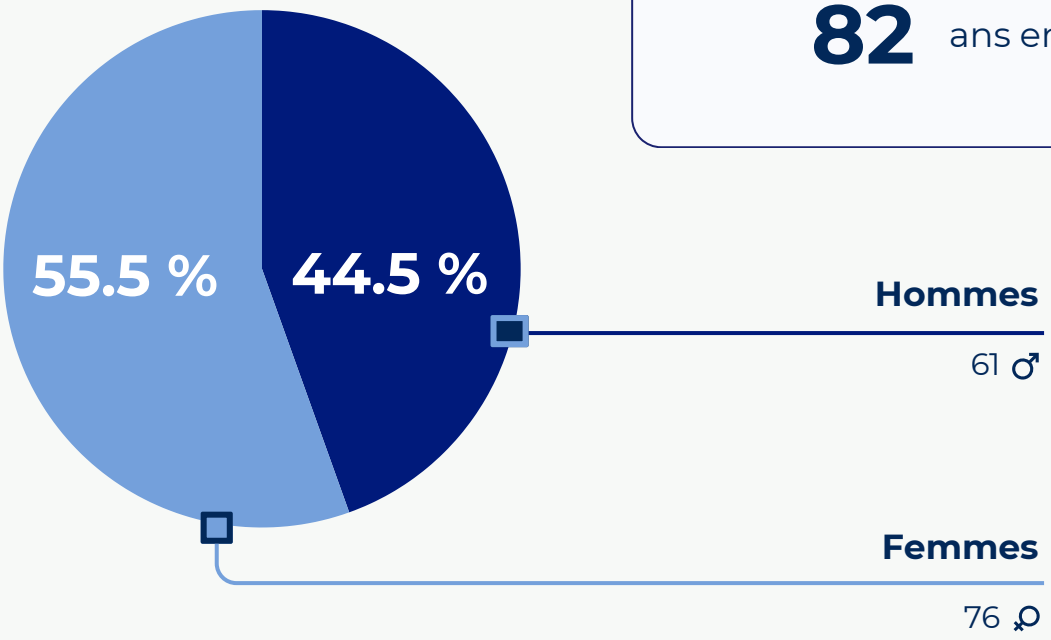

Par situation :

31 couples

75 personnes seules

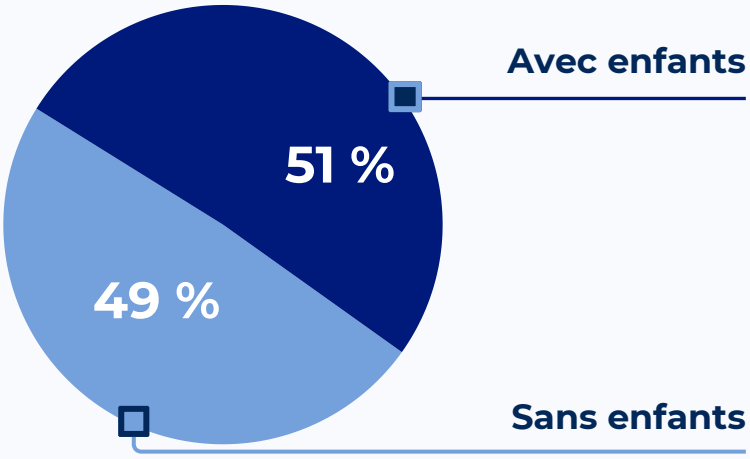

On observe une quasi-égalité entre les Bénéficiaires ayant des enfants et ceux n'en ayant pas, ce qui montre que le besoin d'un accompagnement structuré ne dépend pas uniquement de la présence d'un entourage familial. Qu'ils soient entourés ou non, les aînés expriment un besoin similaire de soutien et de repères.

Par logement :

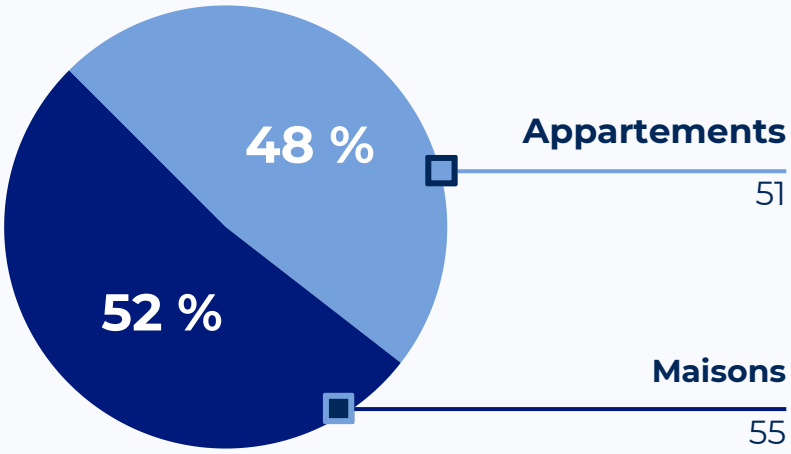

La répartition équilibrée entre maisons et appartements parmi les logements engagés dans le dispositif illustre sa capacité à s'adapter à des configurations variées. Qu'il s'agisse d'un habitat individuel ou collectif, le Viager Solidaire® propose une solution souple et inclusive, répondant aux réalités et besoins de chaque situation.

1.2 Évaluation du niveau de dépendance des Bénéficiaires

Groupe Iso-Ressources (GIR)*

Il vise à déterminer le degré de perte d'autonomie de la personne, en prenant en compte différents critères tels que sa capacité à réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne (se laver, se déplacer, s'alimenter, etc.).
Le GIR est classé en six niveaux, allant du GIR 1 (perte d'autonomie la plus importante) au GIR 6 (autonome).

52 %
de nos Bénéficiaires
ont un GIR de 5 à 6

Représentant 55 Bénéficiaires

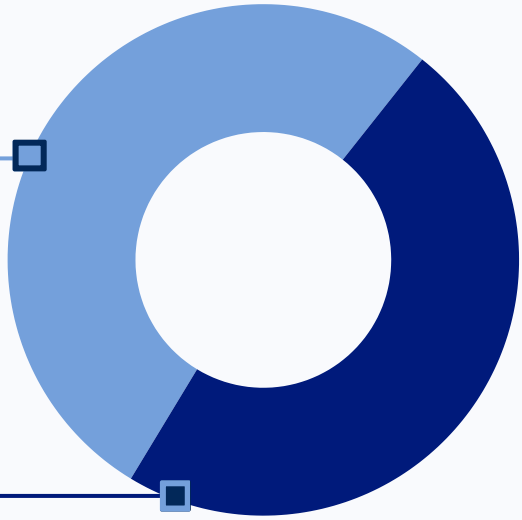

48 %
de nos Bénéficiaires
ont un GIR de 1 à 4

Représentant 51 Bénéficiaires

Ces données montrent que le Viager Solidaire® s'adapte à chaque situation, en anticipant et en accompagnant la perte d'autonomie de chacun de nos Bénéficiaires.

***GIR 1** : il s'agit du niveau de dépendance le plus élevé, la personne étant confinée au lit ou au fauteuil, nécessitant une présence quasi constante.
GIR 2 : la dépendance devient importante, avec une aide indispensable pour la majorité des actes essentiels de la vie quotidienne.
GIR 3 : elle nécessite une assistance plusieurs fois par jour, notamment pour la mobilité à l'intérieur du logement.
GIR 4 : la personne a besoin d'une aide régulière pour la toilette, l'habillage ou la préparation des repas.
GIR 5 : Nécessite une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas, le ménage
GIR 6 : Personne autonome

1.3 Critère de fragilité économique des Bénéficiaires

Personnes Économiquement Fragiles (PEF)

Les Personnes Économiquement Fragiles sont définies selon les critères du mandat de Service d'Intérêt Économique Général (SIEG). Il s'agit de personnes âgées en situation de vulnérabilité financière, qui répondent à un ou plusieurs des critères suivants :

- Niveau de revenus modeste
- Absence de patrimoine financier suffisant
- Difficulté à faire face aux dépenses courantes ou aux charges liées au maintien à domicile
- Isolement familial ou absence de soutien
- Dégradation de la qualité de vie liée à l'âge, à la santé ou au logement

Ces critères permettent à la Coopérative, dans le cadre de son mandat SIEG, de concentrer son action sur les personnes âgées les plus exposées à la précarité, tout en leur permettant de rester chez elles, dans des conditions dignes et sécurisées.

59 %
de nos Bénéficiaires sont PEF

Bénéficiaires dont les revenus sont sous le plafond fixé par le mandat SIEG

41 %
de nos Bénéficiaires ne sont pas PEF

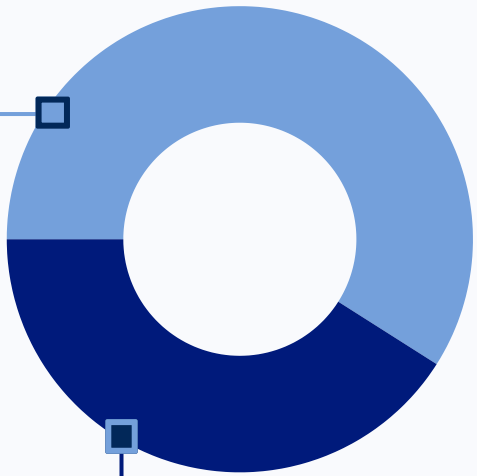

1.4 Niveau de patrimoine des bénéficiaires accompagnés

Patrimoine (PAT)

Les Personnes Économiquement Fragiles (PEF) sont un groupe de population qui se caractérise par une situation financière précaire et vulnérable.

36 %
de nos Bénéficiaires ont un patrimoine supérieur à 100.000 €

64 %
de nos Bénéficiaires ont un patrimoine inférieur à 100.000 €

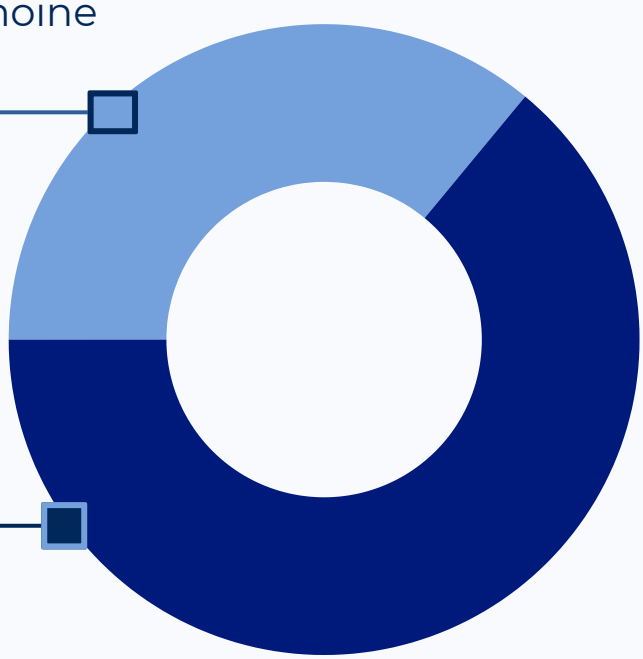

Bénéficiaire dont le Patrimoine est inférieur à 100.000 €

Près d'un tiers de nos Bénéficiaires disposent d'un patrimoine financier (hors immobilier) inférieur à 100 000 €.
Ce chiffre met en lumière la fragilité économique d'une partie importante des personnes accompagnées, et confirme le rôle du Viager Solidaire® comme outil adapté à la valorisation d'un patrimoine modeste, au service du maintien à domicile.

2. Chiffres clés

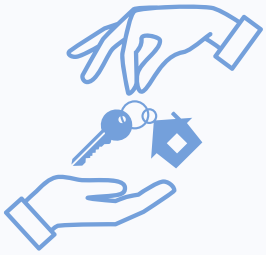

106

Acquisitions réalisées

28 millions €

Bouquets versés

56 mille €

de rentes versées/mois

60,23 M€

Total : Valeur de marché

3. Carte des Acquisitions en Viager Solidaire® depuis 2013

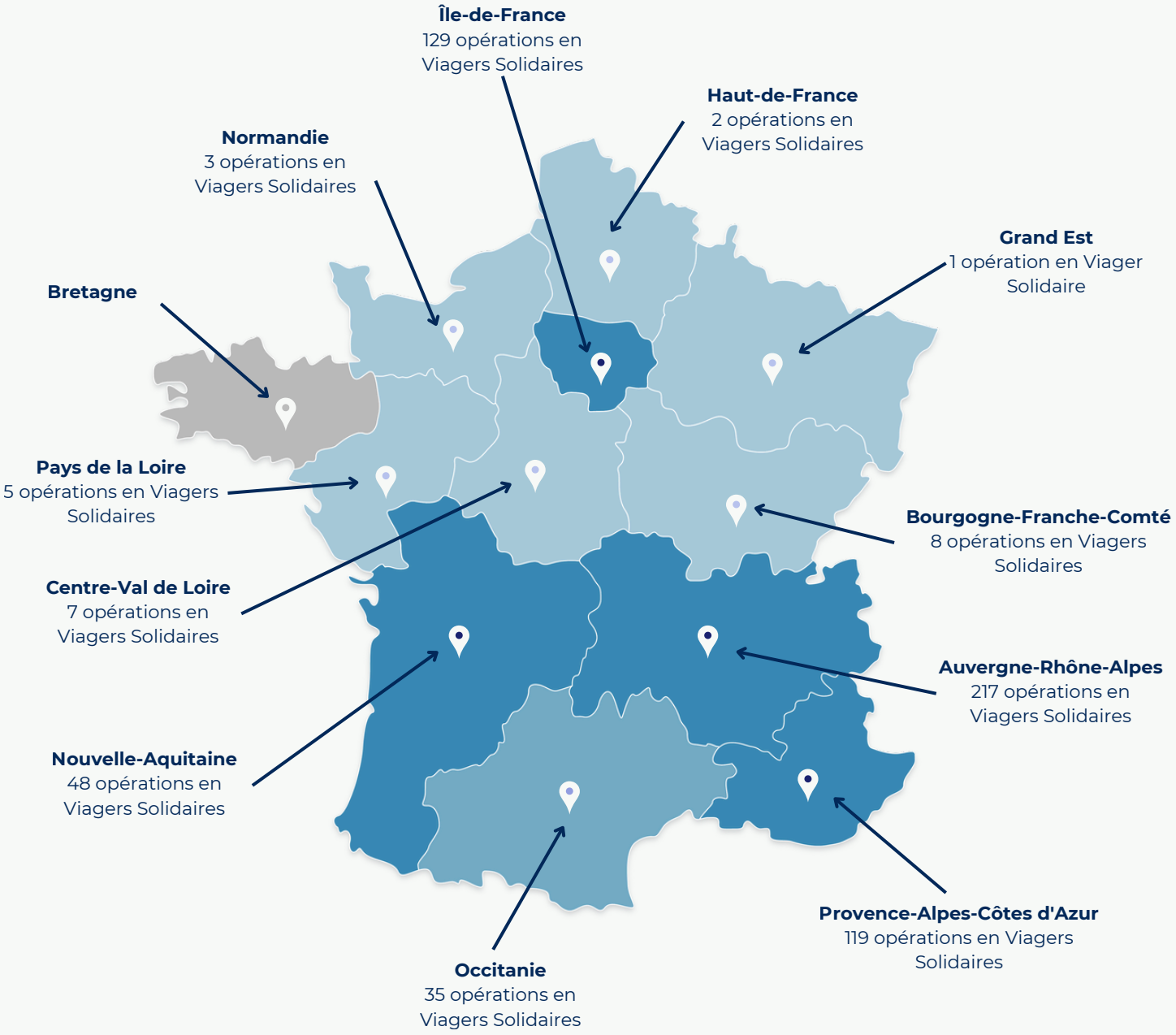

- Supérieur à 40 Viagers Solidaires
- De 10 à 40 Viagers Solidaires
- Moins de 10 Viagers Solidaires
- Territoire en cours de développement

Total Bénéficiaires : 758
Total Viagers Solidaires : 574

03

Pôle Coordination Sociale

Un accompagnement social de proximité pour soutenir le maintien à domicile

Le Pôle de Coordination Sociale est un pilier fondamental du concept de Viager Solidaire® ; c'est ce qui le distingue des autres viagers.

Les coordinateurs sociaux sont là pour écouter et suivre nos Bénéficiaires, en évaluant leurs besoins et en trouvant des solutions adaptées à leurs demandes.
Ils s'occupent de les conseiller sur les aides à domicile disponibles et sur les aménagements possibles de leur logement, afin de répondre à leurs besoins en matière de maintien à domicile.

Le Pôle de Coordination Sociale offre un soutien distinctif et continu à travers un accompagnement social sur mesure, guidant nos Bénéficiaires vers les ressources et adaptations nécessaires pour un confort optimal à domicile.

Typologie des interventions sociales réalisées (2024 – 2025)

322 Bénéficiaires, ont consommés **887 interventions sociales**, pour un coût total de **444 355,77 €,** financé grâce à leur rente mensuelle

Répartition des interventions sociales

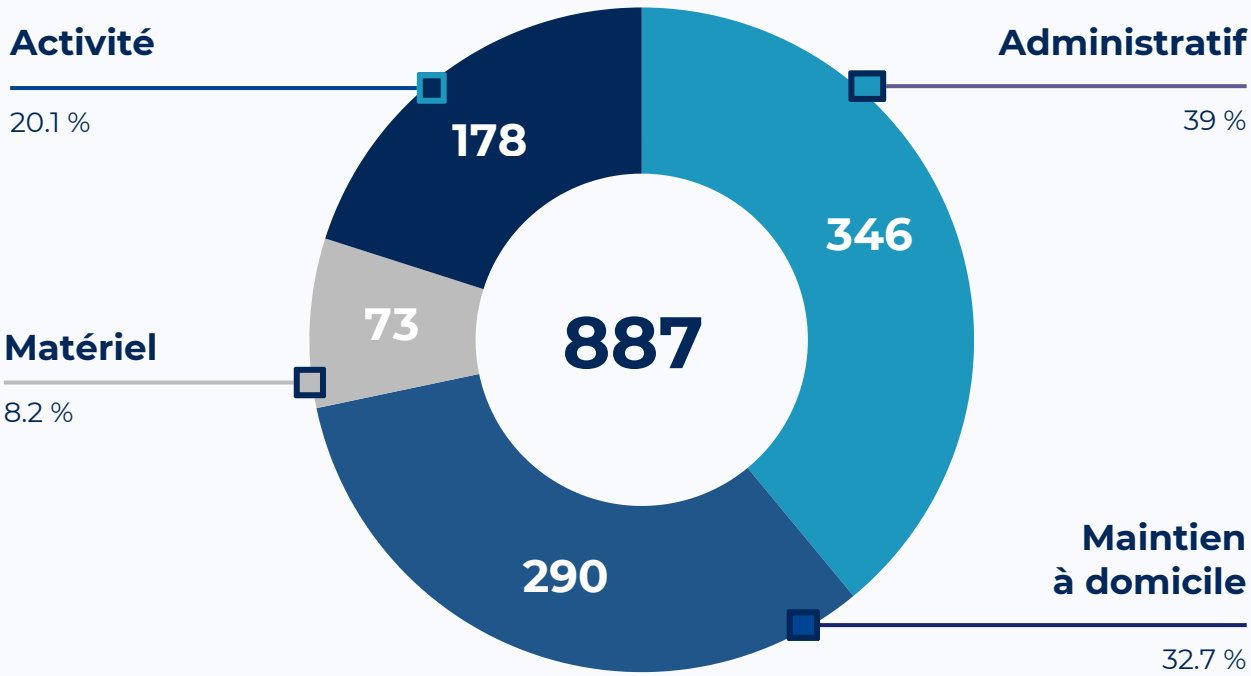

Sur les 887 interventions recensées, 39 % ont porté sur l'accompagnement administratif, 32.7 % sur des aides au maintien à domicile et 20.1 % sur les activités. Ces chiffres illustrent l'éventail d'actions mises en œuvre pour répondre aux besoins variés des Bénéficiaires.

04

Pôle Gestion Immobilière

Une gestion en toute circonstance tout au long de la vie du logement

Le Pôle Gestion Immobilière joue un rôle clé dans la pérennité du modèle du Viager Solidaire®. Il intervient à chaque étape de la vie du logement : durant son occupation par le Bénéficiaire, lors de sa libération, et jusqu'à sa revente ou sa mise en location dans le cadre du Recyclage Solidaire.

Pendant la phase d'occupation, le Pôle assure la gestion courante des biens : suivi des travaux nécessaires, coordination avec les syndics, règlement des charges de copropriété, et réponse aux problématiques techniques rencontrées par les Bénéficiaires. Cette présence continue permet de garantir un cadre de vie digne et sécurisé.

Après la libération du logement, le bien fait l'objet d'une évaluation technique. Si certains travaux de rénovation ou de mise en conformité énergétique (notamment au regard de la loi Climat et Résilience) n'ont pas pu être réalisés en amont, ils peuvent être engagés avant toute mise en location ou revente.

Le Pôle de Coordination immobilière gère l'accompagnement des Bénéficiaires pendant l'occupation des logements, ainsi que la gestion et la mise en vente ou location des logements après leur libération, en veillant à leur rénovation énergétique et à une approche solidaire dans le choix des occupants lors de la location ou de la revente.

1. Rénovation énergétique (2024 - 2025)

1.1 Travaux de rénovation énergétique

11 maisons
ont bénéficié de travaux visant à améliorer leur performance énergétique

- Changement de fenêtres
- Isolation des murs
- Changement du système de chauffage
- Ballon thermodynamique

23 Installations de panneaux photovoltaïques en cours

94 Études de faisabilité et pose de DP (Demande Préalable) auprès des mairies

Je tiens à remercier chaleureusement l'équipe des 3 Colonnes. Des panneaux solaires ont été installés à mon domicile rapidement, sans aucune difficulté ni dégât, par des techniciens compétents et discrets. L'installation est très esthétique : les panneaux sont à peine visibles.
Depuis, ma facture EDF a baissé de plus de 75 € par mois !
Merci encore pour ce magnifique cadeau.

Suzanne.

85 820 €
Montant alloué à l'amélioration énergétique de l'habitat

1.2 Répartition des diagnostics de performance énergétique (DPE) depuis 2013

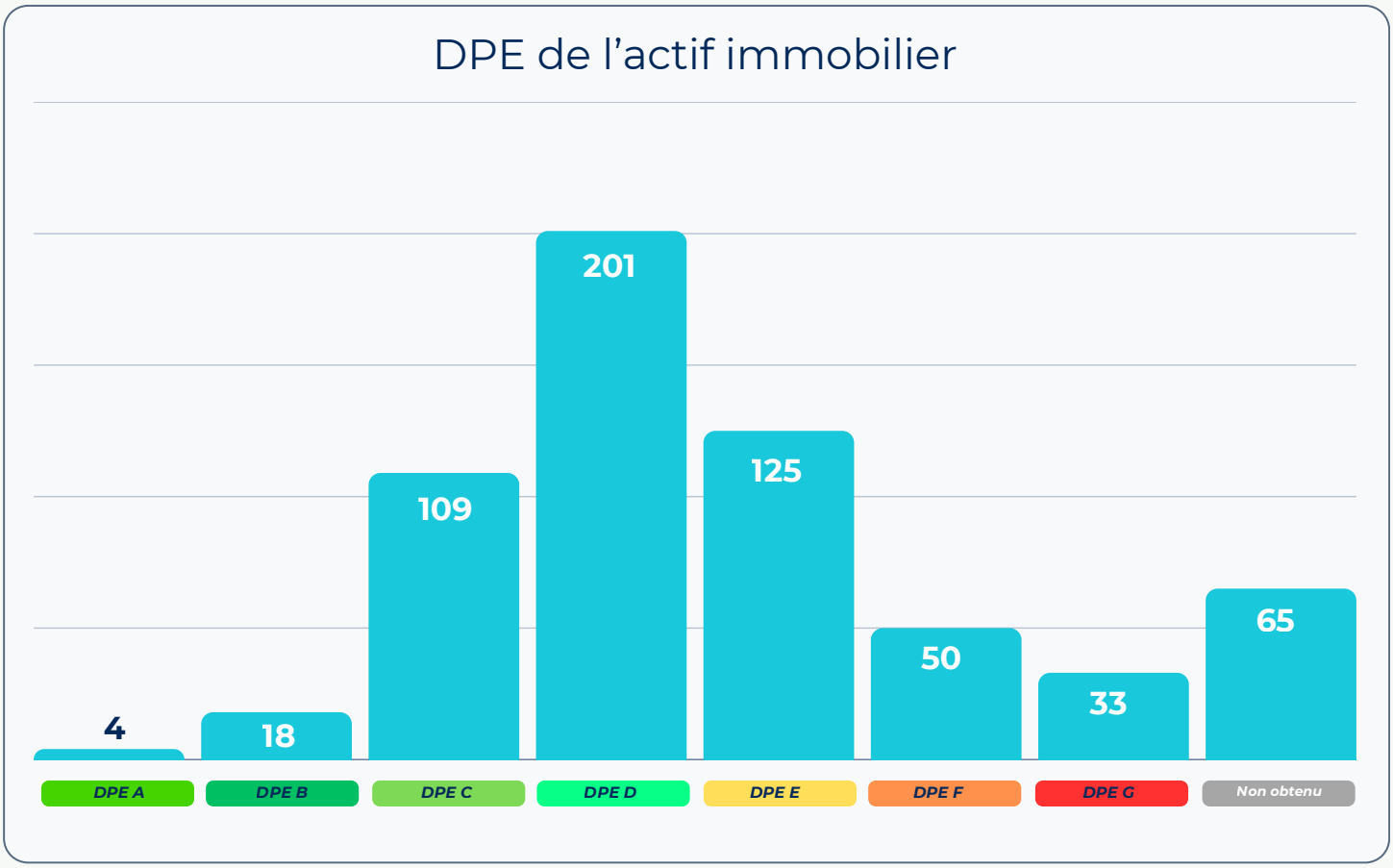

Plus de 70 % des logements présentent un DPE classé C, D ou E, ce qui reflète une performance énergétique globalement satisfaisante, et une faible consommation notamment pour des logements anciens.

Ces classes indiquent des niveaux de consommation modérés : les logements ne sont ni excessivement énergivores, ni considérés comme des passoires thermiques. Ils offrent ainsi à leurs occupants un bon compromis entre confort thermique et maîtrise des dépenses énergétiques.

À l'inverse, les logements classés F et G, environ 15 % du parc, sont au cœur des priorités en matière de rénovation. L'objectif est de leur faire gagner une à deux classes sur l'étiquette DPE, afin d'améliorer le confort des habitants, réduire leur facture énergétique, et contribuer aux engagements climatiques nationaux.

1.3 Nature des travaux réalisés (2024 – 2025)

Nombre d'interventions :

93

Montant dépensé :

379 050 €

Types d'interventions

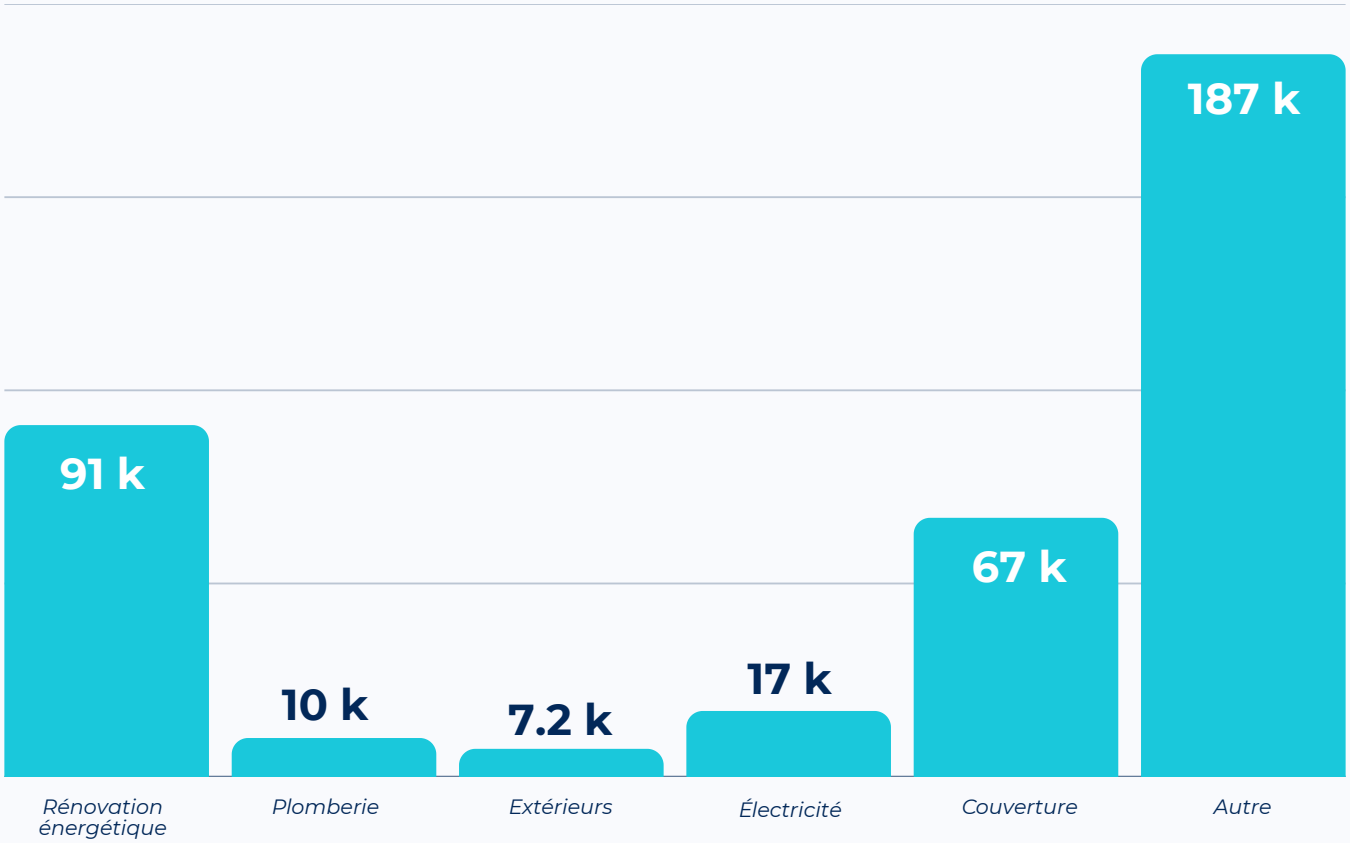

Les 93 interventions ont principalement concerné la rénovation énergétique et les travaux de couverture. Cela reflète l'engagement de la Coopérative pour des logements sûrs, adaptés et durables.

2. Recyclage Solidaire

2.1 valorisation des logements après libération (2024 - 2025)

Revente des logements

12 Ventes actées représentant 3 344 400 €

Location des logements

9 **Nouveaux logements loués**

60
Logements loués au total

60 886 €
de loyers perçus /mois

>Retrouvez nos logements en Recyclage Solidaire<

2.2 Reventes immobilières réalisées (depuis 2017)

Revente des logements

Nombre total de logements vendus :

39

Coût d'acquisition engagés :

7 700 871 €

Prix de vente

12 151 435 €

Nombre de logements actuellement en vente :

28

Prix de vente :

12 101 400 €

Logements libres

12	En cours de libération	4	Logement à louer	6	En attente de récupération des clés

04

Pôle Collecte

Le Pôle Collecte est l'un des piliers stratégiques de la Coopérative. Il joue un rôle essentiel dans son bon fonctionnement en assurant, chaque année, la collecte d'épargne et de trésorerie. Ces fonds sont destinés à financer l'acquisition des logements occupés, permettant ainsi de verser des rentes aux Bénéficiaires et de contribuer au bien-être des personnes âgées.
Les souscriptions peuvent se faire en direct, pour les personnes ne disposant pas de conseiller en gestion de patrimoine (CGP), ou par l'intermédiaire de leur conseiller. La Coopérative s'appuie sur un réseau solide de plus de 1 000 conseillers répartis sur l'ensemble du territoire.

Le Pôle est structuré en trois équipes complémentaires :

- **Le Front Office** : en relation avec les partenaires financiers, institutionnels, professionnels du patrimoine, partenaires bancaire et assureurs
- **Le Middle Office** : en lien direct avec les souscripteurs et les CGP, il assure le suivi de la relation commerciale.
- **Le Back Office** : en charge de la gestion administrative et opérationnelle des souscriptions, ainsi que du traitement des données liées aux souscripteurs.

Grâce à cette organisation, le Pôle Collecte assure une mission clé dans le modèle coopératif, à la fois sur le plan économique et social.

1- Collecte de fonds (2013 - 2025)

Total collecté : 170,67 M € (avant remboursement)

Parts sociales - 100,34 M€

Bénéficiant de 25 % de réduction d'impôt sur le revenu à la souscription sans aucun frais appliqué aux souscripteurs, les Parts Sociales constituent une source de financement majeur au maintien à domicile des Bénéficiaires.

Titres Participatifs - 65,87 M€

Véritable placement à impact, il permet aux souscripteurs de s'assurer un revenu annuel associé au développement de l'activité de la Coopérative, en préservant le couple rendement et liquidité.

Compte Courant d'Associé - 4,46 M€

Ce placement est réservé aux sociétaires, leur offrant à l'image d'un livret, simplicité, liquidité et rendement annuel

Répartition de la levée de Fonds par placements depuis 2013

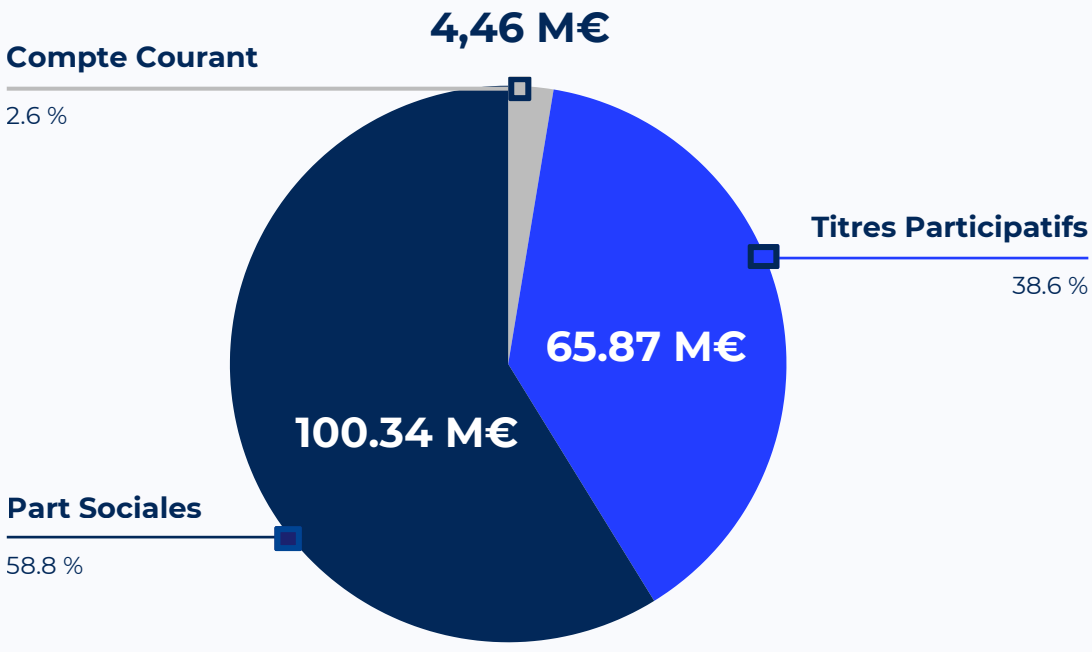

Évolution de la collecte de Fonds des Titres Participatifs

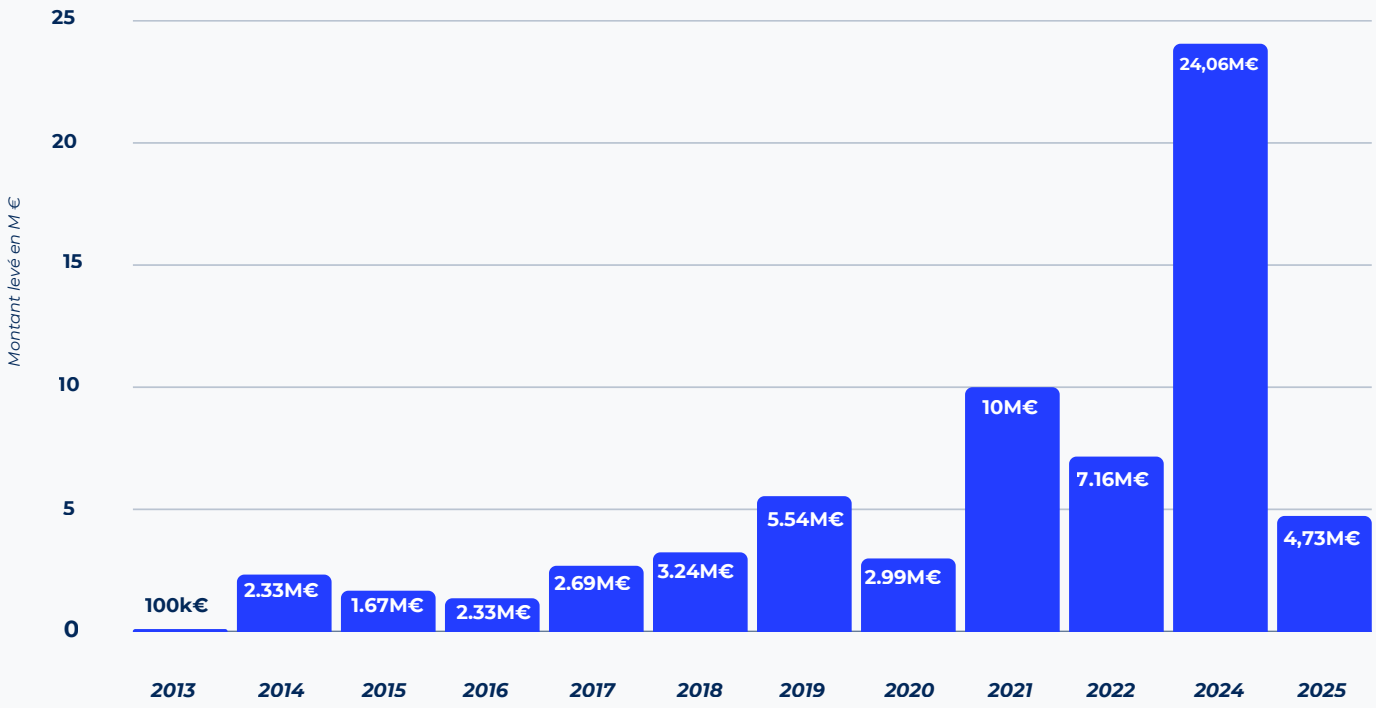

Évolution de la collecte de fonds de Parts Sociales et du nombre de sociétaires

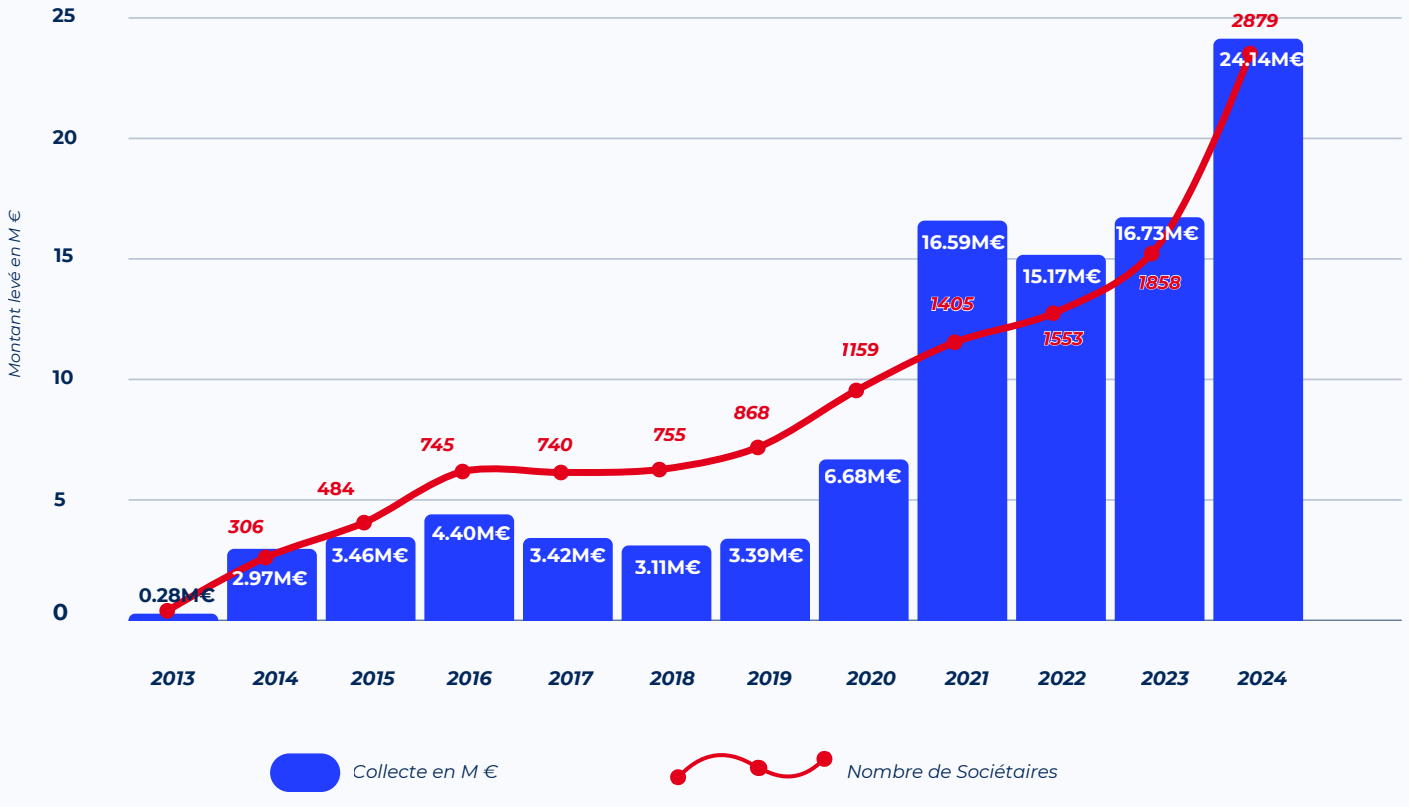

2. Remboursement des Placements

2.1 Remboursement de Parts Sociales par année

Entre 2014 et 2025, le montant total remboursé atteint **12,43 M€ .**

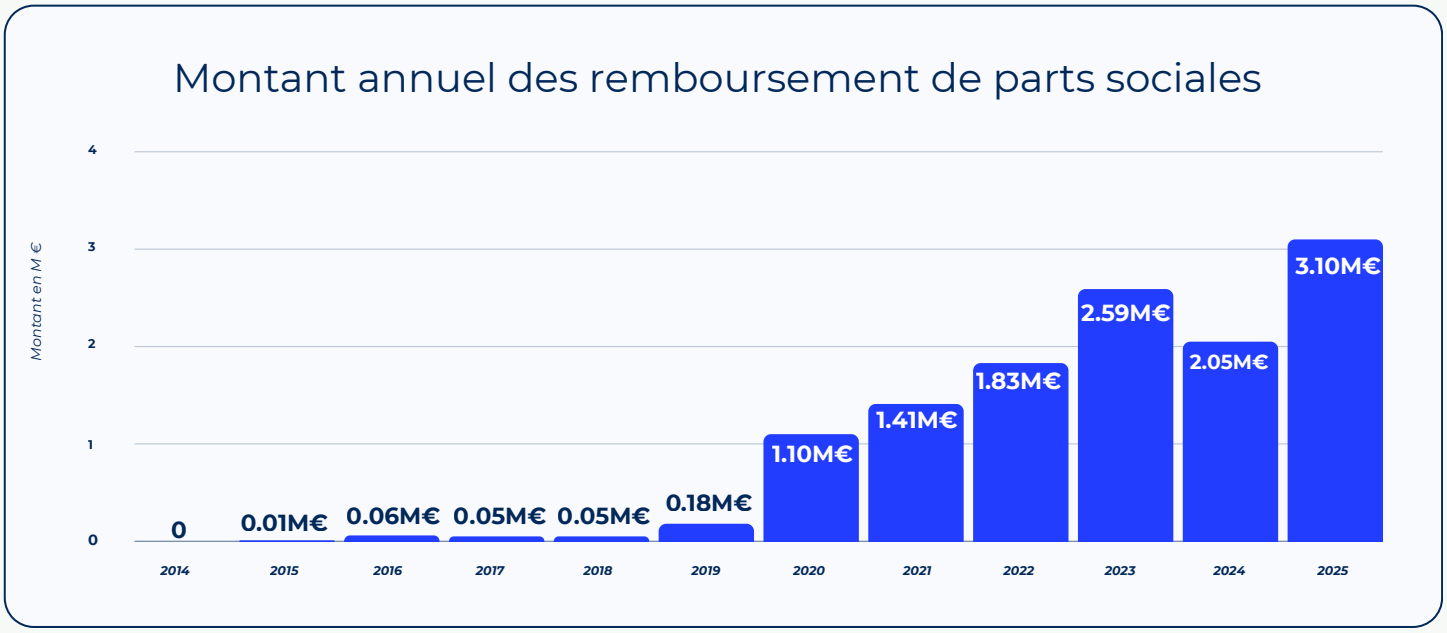

2.2 Remboursement des Titres Participatifs par année

Entre 2013 et 2025, le montant total remboursé atteint **5,54 M€**

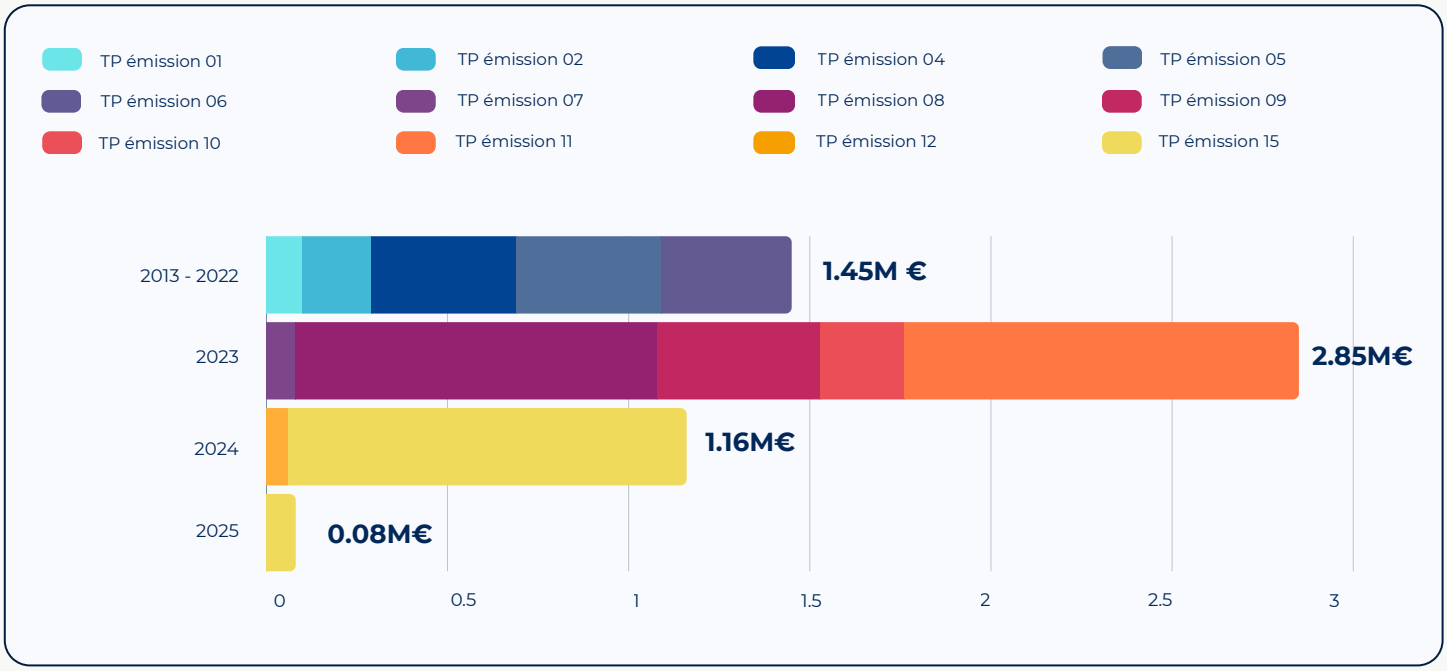

2.3 Demandes de retrait de Parts Sociales (remboursement réalisé en janvier 2026):

Cette année, nous avons enregistré **1,3 M€** de demandes de remboursement de Parts Sociales au 30 juin 2025.

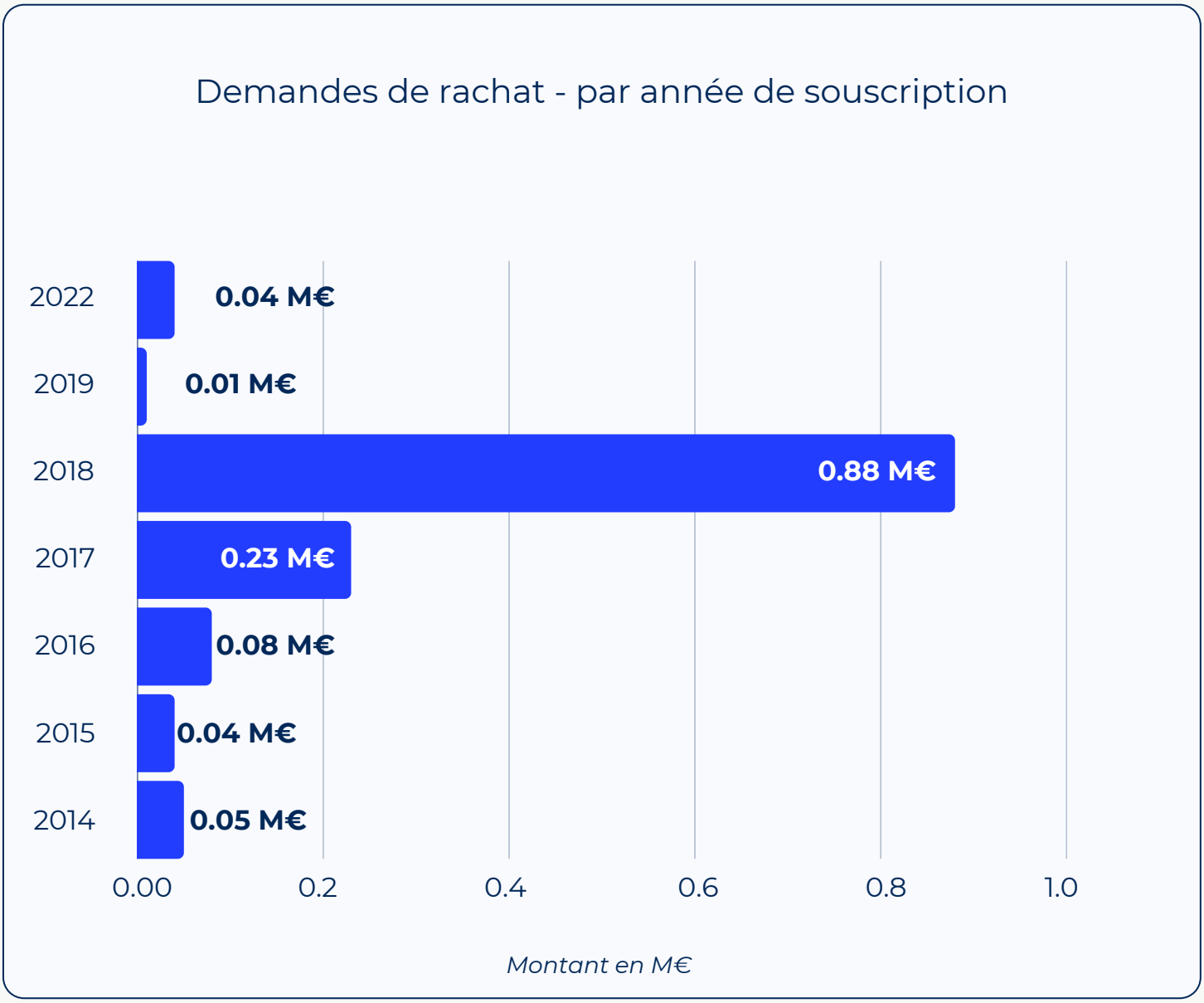

3- État des Encours - Titres Participatifs, Parts Sociales et Compte Courant d'Associé (2013 - 2025)

A ce jour, la Coopérative dispose d'un encours total de **150 M€**, réparti entre **87 M€** en Parts Sociales, **60 M€** en Titres Participatifs et **3.7 M€** en Compte Courant d'Associé.

Au 31 mars 2025, le ratio de solvabilité s'élève à 1,06 confirmant la capacité de la Coopérative à couvrir ses engagements financiers.
Avec 182,99 M€ de valeur de stock et 27,04 M€ de trésorerie pour 198,33 M€ de financements à rembourser, les actifs disponibles dépassent les dettes.
Ce résultat reflète une gestion saine et sécurise les Financeurs comme les Bénéficiaires.

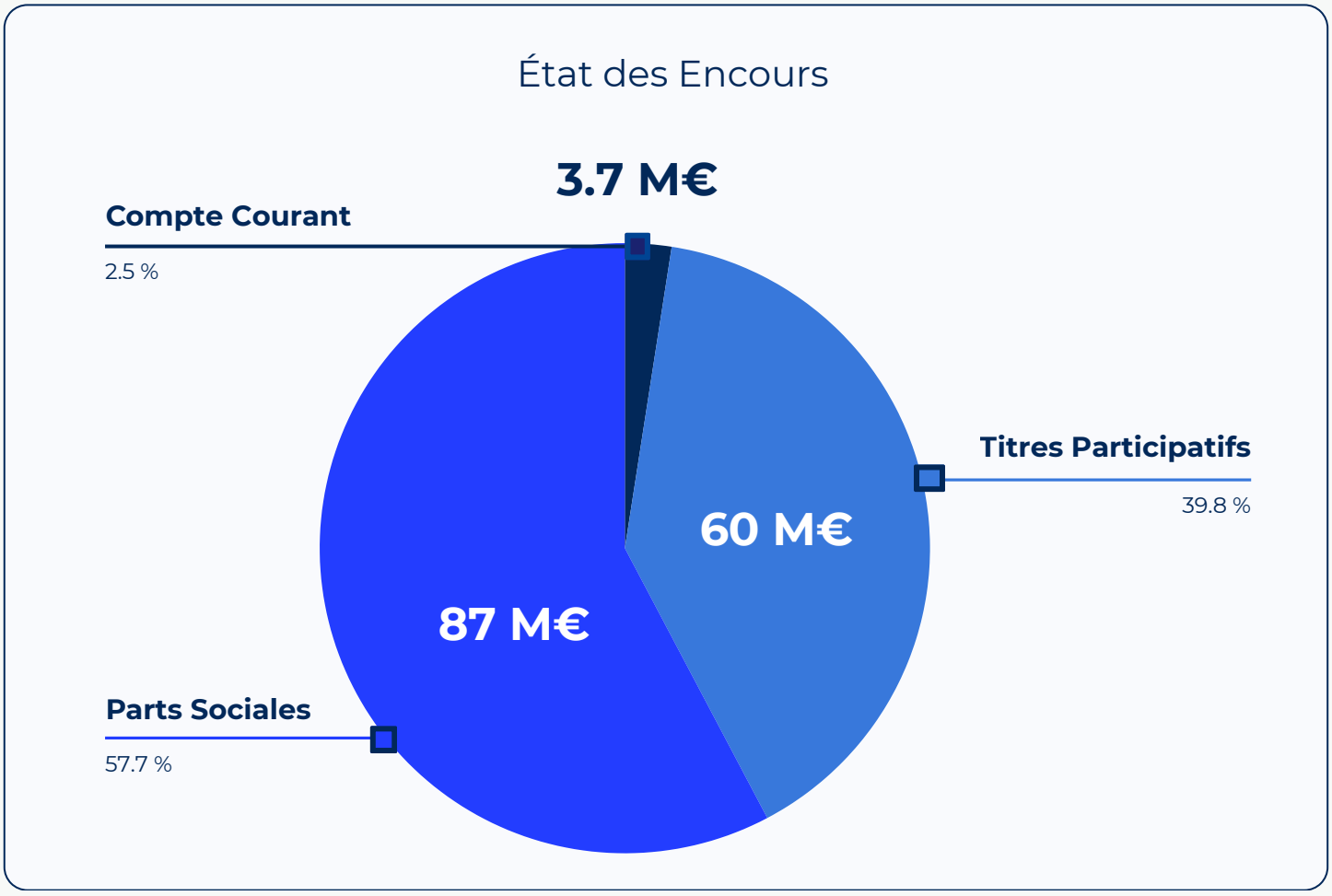

4. Focus Prêt Viager Social (2024 - 2025)

Pour répondre à la hausse des demandes d'interventions, **la Caisse des Dépôts et Consignations**, membre de notre conseil d'administration a créé pour la Coopérative , un **Prêt Viager Social**. Ce dispositif s'adresse aux propriétaires âgés de 78 à 89 ans, occupant leur logement à titre de résidence principale et dont les revenus ne dépassent pas les plafonds d'accès au logement social (PLAI, PLUS, PLS).
Le PVS, financé sur fonds d'épargne réglementée (Livret A, LDDS...), est assimilé à du logement social et n'est pas soumis aux ratios de la loi Galland. Une collectivité peut ainsi le garantir à 100 %. Il permet de financer à la fois le bouquet et la rente d'un viager, calculée selon l'espérance de vie du vendeur.

Plafond de ressources crédirentier

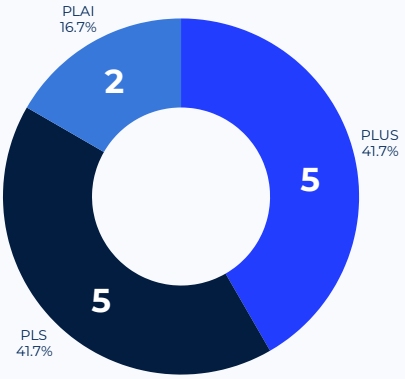

Logements PLAI, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, attribués aux locataires en situation de grande précarité.
Logements PLUS, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).
Logements PLS, financés par le Prêt Locatif Social, attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Répartition régionale pour **12 dossiers**

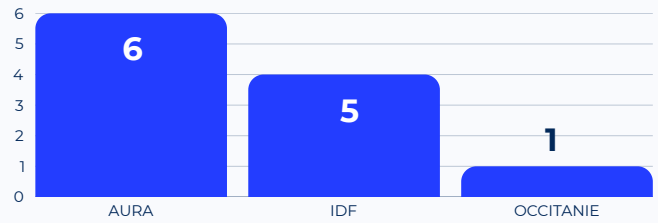

Un financement bipartite

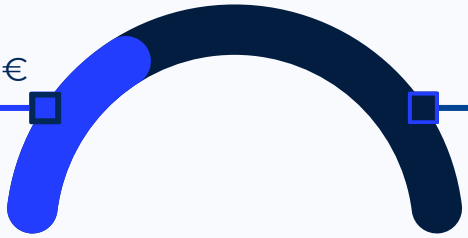

Fonds propres - 1 319 846 €
36 %

PVS - 2 345 669 €
64 %

Prix de revient : **3 665 515 €**

Enveloppe total PVS : **28 850 000 €**

06

+ De 10 ans d’actions

Jusqu’au 30 juin 2025

574

Achats réalisés en Viager Solidaire®

758

Bénéficiaires

101 millions d'euros

Bouquets versés

4 millions d'euros

Rentes versées

+ de 7 200

Financeurs Solidaires

242 281 260,00 €

Valeur de l'actif immobilier

Évolution des acquisitions (valeur de marché)

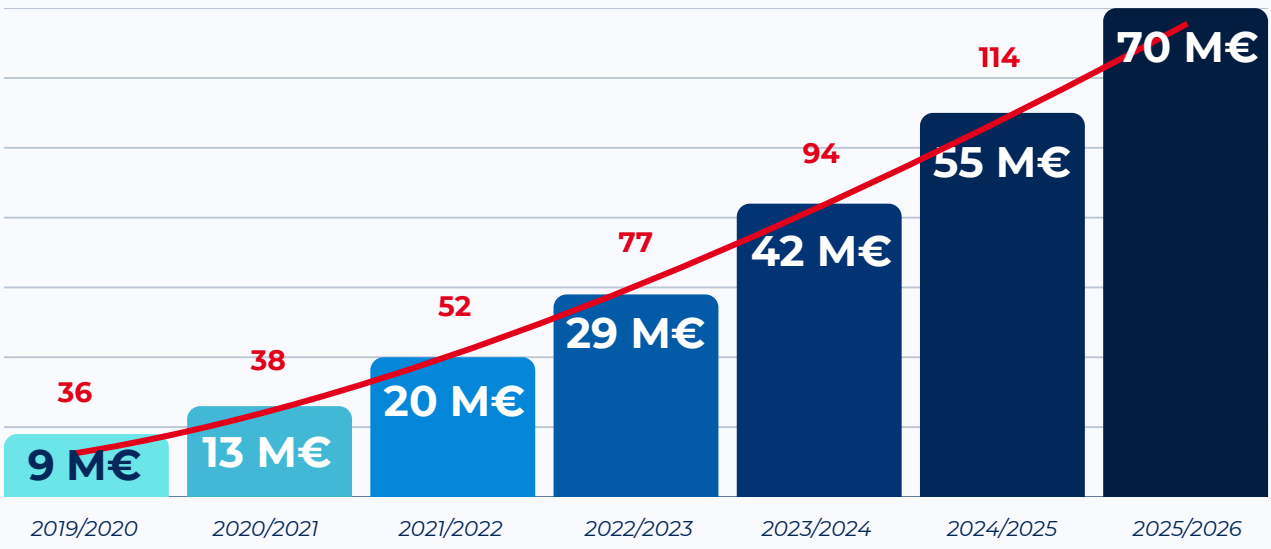

Témoignages - Google

N'hésitez pas... Appelez Les 3 Colonnes si vous avez plus de 75 ans et que vous rencontrez des difficultés financières pour rester chez vous. La Coopérative saura trouver la meilleure solution pour vous accompagner, avant, pendant et après votre adhésion.

Nous sommes tellement heureux et fiers de faire partie des 3 Colonnes : nos problèmes financiers ont été résolus, et surtout, nous ne sommes plus seuls face aux nombreuses difficultés du quotidien des personnes âgées.
Un grand merci au 3 Colonnes !

Sylvie.

J'ai contacté la Coopérative pour mes grands-parents, dans l'Ouest.
Cette entreprise sociale mérite vraiment d'être connue.
Elle se consacre au viager avec un double enjeu sociétal fort : d'une part, elle permet aux personnes âgées de mieux vivre leur retraite grâce à un revenu complémentaire ; d'autre part, elle leur offre la possibilité de rester chez elles, dans leur domicile, en toute sérénité. Le tout sans aucune logique spéculative.
Bravo, et merci pour eux.

Chris.

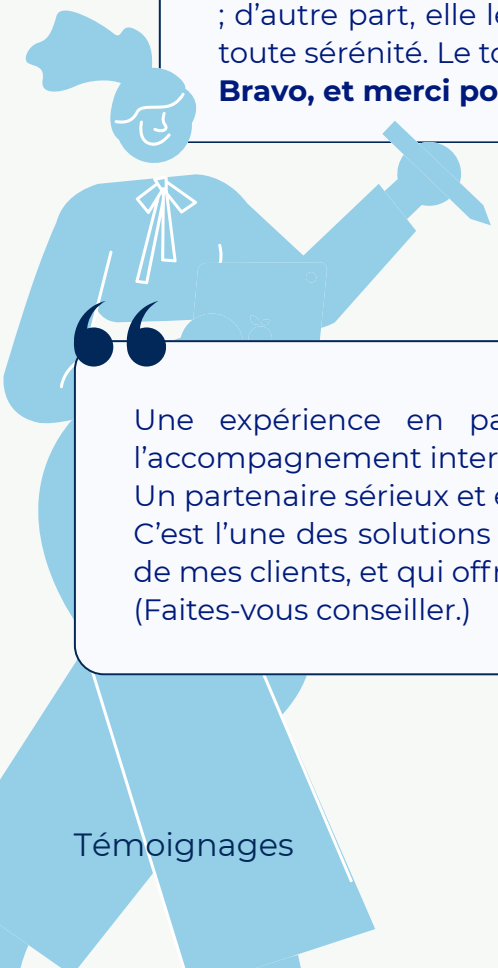

Une expérience en parfaite adéquation avec des valeurs fortes telles que l'accompagnement intergénérationnel et le bien-être de nos aînés.
Un partenaire sérieux et engagé.
C'est l'une des solutions que je propose, en fonction des objectifs et de la situation de mes clients, et qui offre, en plus, un avantage fiscal non négligeable.
(Faites-vous conseiller.)

Nathalie.

Informations Générales

Dénomination sociale : Société Coopérative d'Intérêt Collectif Les 3 Colonnes du maintien au domicile
Activité : Acquisition de logements en viager et carrefour d'orientation et d'information des personnes âgées
Capital social au 30 juin 2025 : 86 219 200 €
Siège social : 8 Route de Champagne, 69130 ECULLY
Téléphone : 04 78 47 70 15
Mail : contact@3colonnes.or
Code APE : 8810A - Aide à domicile
N° SIRET : 797 676 749 RCS LYON
Date de création : 3 Octobre 2013
Nombre de membres : + 7 000 en juin 2025
Site internet : www.viager-solidaire.fr / www.3colonnes.com
Commissaire aux Comptes : Cabinet Mazars, France 109 Rue Tête d'Or CS 10363 69451 LYON CEDEX 06

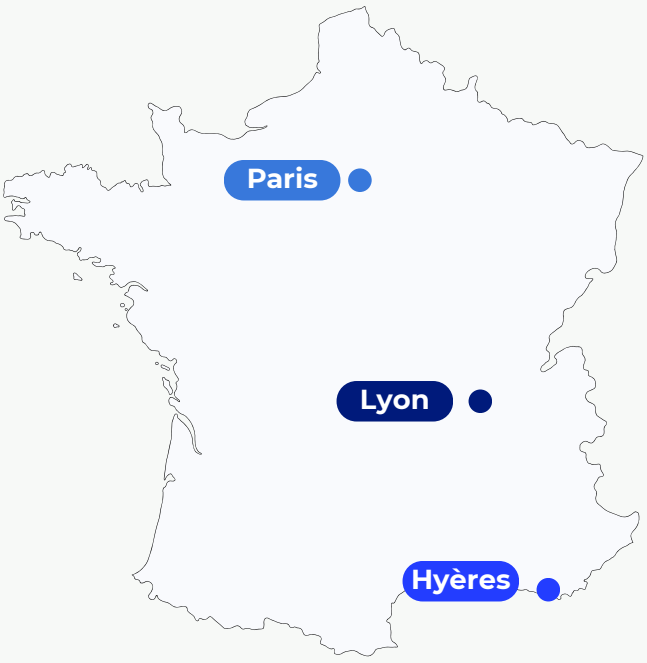

PARIS
16 rue Larrey, 75005 Paris

LYON
8 route de champagne, 69130 Écully

HYÈRES
9 bis rue du Chateau, 83400 Hyères

Une coopération Au service du maintien au domicile

Agréments et mandats

Financeurs Institutionnels

Réseau Copér'âge

LES 3 COLONNES
Du maintien au domicile

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024 - 2025

La SCIC Les 3 Colonnes du maintien au domicile, le Viager Solidaire ®
Siège : 8 route de Champagne, 69130 Écully
Établissements secondaires : 9 bis rue du Chateau, 83400 Hyères /
16 rue Larrey, 75005 Paris
04 78 47 70 15
www.viager-solidaire.fr / www.3colonnes.com

© La SCIC Les 3 Colonnes du maintien au domicile - Le Viager Solidaire®, tous droits réservés.